

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ

La Présidente de Limoges Métropole

du 23 avril 2026

Portant délégation de signature à **Mme Isabelle PARROT**, Directrice déléguée au sein de la Direction du Cycle de l'Eau à **Mme Marie CROZOLAN**, Directrice au sein de l'FDE présente et exclusivement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable de l'FDE présente et exclusivement à Limoges Métropole

N° 28164

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 522-33.

Mme la Présidente du 23 avril 2026 portant délégation d'attribution de travail communautaire au Directeur.

CONSIDÉRANT que la Présidente peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que cette délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Directeur.

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle PARROT assure les fonctions de Directrice déléguée aux relations usagers, à la programmation et aux travaux au sein de la Direction du cycle de l'eau.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROZOLAN assure les fonctions de Directrice de cycle de l'eau au sein de l'FDE présente et exclusivement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable de l'FDE présente et exclusivement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de l'organe délibérant, conformément aux dispositions de l'article L. 522-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Isabelle PARROT, Directrice déléguée aux relations usagers, à la programmation et aux travaux au sein de la Direction du cycle de l'eau, pour la signature des documents suivants :

- Demandes de raccordements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction du cycle de l'eau.

Avis de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement notamment des aspects de conformité pour la Direction du cycle de l'eau et tout courrier et y relatif, à l'exception de ceux délivrés dans le cadre d'une norme nationale des avis de branchement de la Direction du cycle de l'eau.

ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Isabelle PARROT, délégation est donnée par ordre de priorité dans les mêmes formes et conditions à :

- Mme Marie CROZOLAN.
- M. Jean-Luc MAZEAU.


ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 23 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Isabelle PARROT, Directrice déléguée aux relations usagers, à la programmation et aux travaux au sein de la Direction du cycle de l'eau

1 DOCUMENT - Publié le 23 Avril 2026

 **28164.pdf**
(.pdf, 152,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**